

si souvent composées de gens qu'on appelle des «gentlemen farmers», c'est-à-dire des cultivateurs dont le gagne-pain principal ne provient pas de l'exploitation de la ferme, il faudrait plutôt s'attarder à aider les petits cultivateurs.

Lorsqu'un cultivateur se dirige vers la Société pour obtenir un prêt, il arrive souvent qu'il se butte à des règlements qui sont à son désavantage, et je pense que le ministre devrait voir à ce que l'on accorde plus d'attention à l'habileté, aux aptitudes et à la bonne volonté de ceux qui désirent s'établir sur une terre. Souventes fois, des gens remplis de bonne volonté feraient d'excellents cultivateurs, mais appartenant à des familles nombreuses, ils n'ont pas les ressources financières pour acheter la moindre petite terre. Dans des cas semblables, je crois qu'on devrait prendre l'avis des notables de l'endroit afin de s'assurer de la solvabilité et surtout du désir de ce jeune homme de faire honneur à ses obligations.

Une autre recommandation que j'aimerais faire au ministre serait celle de déterminer de façon claire et nette le taux d'intérêt qui sera appliqué. Comme on le sait, il y a dans la province de Québec une Commission du prêt agricole qui consent des prêts à seulement 2½ p. 100 d'intérêt. C'est certainement une mesure qui aide beaucoup le cultivateur, et les pertes minimales accusées par la Commission provinciale du prêt agricole prouvent hors de tout doute que celui qui l'a établie et qui a tellement été critiqué par mes amis d'en face—et je veux parler de feu l'honorable Maurice Duplessis—a rendu d'immenses services, non seulement à la classe agricole mais aussi à la province, en donnant le crédit nécessaire à ce secteur de la population pour s'établir.

J'aimerais que le ministre considère la possibilité de réduire, si possible, le taux d'intérêt sur le prêt agricole canadien ou du moins de ne pas l'établir à plus de 5 p. 100.

J'aimerais aussi demander au ministre s'il n'y aurait pas possibilité, pour l'emprunteur, de choisir son notaire plutôt que de transiger avec un notaire qui lui est désigné par la Société.

C'est un fait connu que chez nous, dans les familles canadiennes-françaises, les affaires se transmettent de père en fils, dans le bureau d'un notaire particulier. C'est devenu la coutume, chez nos gens, de transiger leurs affaires dans la même étude, dans le but de faciliter les travaux de recherche et d'éliminer les dépenses qui peuvent parfois être onéreuses, si un notaire autre que celui qui est habitué de voir aux affaires de la famille est chargé de faire les démarches nécessaires lorsqu'un jeune cultivateur fait une demande

de prêt à la Société du crédit agricole canadien.

Encore ce soir, j'ai entendu l'honorable député de Kings faire l'éloge du ministre actuel de l'Agriculture et vanter la politique agricole du parti libéral. Je ne voudrais pas être le moins désagréable à l'endroit de mon ami, l'honorable ministre de l'Agriculture, mais les paroles si élogieuses qui ont été prononcées à son égard par mon collègue de Kings m'obligent à rétablir un peu les faits, car s'il fallait en croire l'honorable député, nous serions prêts à assister à la canonisation du ministre de l'Agriculture.

J'aimerais cependant consigner au hansard l'opinion qu'a l'éditorialiste de *La Terre de chez nous*—porte-parole, si l'on peut dire, des cultivateurs—du ministre de l'Agriculture. Dans le numéro du 27 mai 1964, voici ce que dit M. Lavoie de l'actuel ministre de l'Agriculture:

M. Harry Hays n'a pas tellement à s'occuper du problème de l'agriculture de sa région, soit celle de l'Ouest du pays, car il n'en existe pas ou très peu. Surtout à la suite des ventes considérables de blé au cours des mois derniers et des perspectives pour l'année prochaine.

Ce qui me frappe tout particulièrement c'est la phrase suivante:

Il nous donne l'impression de ne rien connaître dans l'agriculture de l'Est du pays, n'y étant d'ailleurs nullement intéressé. Pourtant, c'est lui qui prend les décisions et c'est déjà très grave.

Voilà un autre son de cloche que j'ai cru devoir rappeler afin de montrer les deux côtés de la médaille. L'honorable député de Kings a aussi mentionné tous les bienfaits qu'avait apportés son parti depuis qu'il est au pouvoir. Toutefois, j'aimerais rappeler que depuis que le ministre occupe le portefeuille du ministère de l'Agriculture, le revenu des cultivateurs de la province de Québec a diminué.

Sa première initiative fut de supprimer la subvention de 25c. les 100 livres de lait, ce qui a résulté en une économie—selon les propres données du ministre—d'environ 11 millions de dollars.

Or, monsieur l'Orateur, si par cette nouvelle mesure, on a économisé 11 millions, qui étaient autrefois versés aux cultivateurs, eh bien, je me demande si ce n'est pas dans les goussets des cultivateurs qu'on est allé chercher cette somme. Si le député de Kings considère cela comme un bienfait à l'égard des cultivateurs, il a une drôle de conception de l'intérêt que l'on doit leur porter.

Je voudrais aussi rappeler à l'honorable député de Kings, de même qu'aux autres, et spécialement à ceux de la province de Québec, que dans les programmes présentés au cours des campagnes électorales de 1962-1963, le parti libéral avait promis un ministre de l'Agriculture pour l'Est du pays. Où